

possède d'immenses installations pour l'entretien à Vancouver. Vu, cependant, que cette affaire regarde uniquement cette société, je ne saurais en dire davantage.

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

#### INTERPELLATION AU SUJET DE L'ACTIVITÉ DES OFFICIERS RAPPORTEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État. Le ministre nous expliquera-t-il pourquoi les officiers rapporteurs ont été priés de fixer des limites de zones et de retenir les services d'énumérateurs lorsqu'on sait que la loi exigera le remaniement des circonscriptions électorales pour la session de 1962?

**L'hon. Noël Dorion (secrétaire d'État):** Je considère la question comme préavis.

### L'IMMIGRATION

#### REMARQUES ATTRIBUÉES AU SOUS-MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. John Charlton (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, le député de Peterborough m'a posé hier une question au sujet d'un discours que le sous-ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a prononcé à Toronto samedi dernier.

M. Davidson m'a fait savoir qu'il n'avait pas qualifié de «diffamation odieuse du Canada» des rapports sur les conditions économiques qui existent dans notre pays, mais plutôt des rapports sur les misères qu'auraient subies certains immigrants qui ont quitté le Canada pour réintégrer l'Europe. A cet égard, le député pourra s'en rapporter à une série d'articles qu'a publiés récemment le journal britannique «*The People*», du 19 février au 19 mars. Il pourra aussi consulter l'article qu'a écrit jeudi dernier M. Stanley Westall dans le *Globe and Mail* et qui s'intitule: «L'image du Canada—mauvaise presse en Grande-Bretagne». Je me ferai un plaisir de lui en transmettre les coupures si cela l'intéresse.

#### IRÈNE REBRIN—PERMISSION DE DEMEURER AU CANADA PENDANT DES POURSUITES AU CIVIL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Pourrait-il assurer à la Chambre qu'on respectera les usages établis pour des circonstances semblables, et qu'on permettra à M<sup>lle</sup> Irène Rebrin de demeurer au Canada jusqu'à ce que

[L'hon. M. Balcer.]

les tribunaux aient disposé d'une action intentée au civil, à laquelle cette personne est intéressée?

**L'hon. E. D. Fulton (ministre suppléant de la Citoyenneté et de l'Immigration):** En l'absence du ministre, je pourrais peut-être répondre à cette question. Je puis assurer à l'honorable député qu'on tiendra compte de la proposition qu'il vient de formuler.

### LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Flynn.

**M. le président:** Nous passons à l'examen du budget supplémentaire; nous en sommes au crédit n° 687.

#### MINISTÈRE DES PÊCHERIES

688. Paiements, aux termes et conditions que le gouverneur en conseil prescrit, pour aider aux producteurs de poisson salé à l'égard de produits que désigne le gouverneur en conseil, au montant de 50 p. 100 du prix versé du sel acheté pour cette production—Crédit supplémentaire, \$155,105.

**M. Carter:** Puis-je demander au ministre s'il peut nous donner une ventilation de ce crédit par province?

**L'hon. M. Fleming:** Le député comprend sans doute que c'est là une estimation du montant qui sera requis à cette fin. On ne pourra donner la répartition des paiements entre les provinces avant que les paiements aient effectivement été versés. Bien entendu, le crédit ne cherche pas à donner un décompte détaillé à cet égard.

(Le crédit est adopté.)

690. Contribution à l'égard des frais d'une réunion extraordinaire de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies au sujet de la distribution et de l'utilisation de la farine de poisson, \$2,500.

**M. Regier:** Dans le cadre de l'étude de ce crédit, j'aimerais exposer un grief au ministre, au ministère des Pêcheries, bref, à tout le gouvernement. Ces dernières années, on nous a signalé une pratique qui prend de l'ampleur: des sociétés de pêche, surtout des sociétés établies en Colombie-Britannique, qui s'occupent de la production de la farine de hareng, passent dans d'autres pays, notamment au Pérou, où, utilisant leurs ressources en capitaux et profitant des frais de main-d'œuvre peu élevés, elles exploitent de vastes industries de pêche au hareng. Le résultat, c'est de miner la production de farine de poisson chez nous et de la supprimer, d'où il suit que nos pêcheurs de hareng sont de longs mois en chômage. On les a maintenant embauchés de nouveau à des salaires réduits. L'action de certaines sociétés canadiennes,